

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DDCT 110 Subventions fonds du Maire (10 053 euros) à 7 associations du 15^e arrondissement.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à 7 associations domiciliées ou menant des actions dans le 15^e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association CREAT'EO IDF (187193 / 2016_08622), 41-43 rue de Cronstadt 75015 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « OZANAM Services », (119261 / 2016_08329), 153, rue de la Croix Nivert, 75015 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « AGAPA » (186560 / 2016_08011), 42, rue Saint Lambert, 75015 Paris.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Les amis de Pénélope » (102341 / 2016_07996), 13, rue de la Saïda, 75015 Paris.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 803 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Guibbert Zinsou pour la protection de l'environnement et la réduction des inégalités » (APERI 15), (182144 / 2016_08443), 1, Villa le Bouyssou, 15310 Saint-Cernin.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 750 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « IDEA Paris XV » (95921/ 2016_08638), 29, avenue de la Porte Brancion, 75015 Paris.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association de préfiguration de la régie de quartier Vaugirard (187271/ 2016_08712), 191, rue Saint Charles, 75015 Paris.

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (15^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO